

Chapitre 22

LOI DE CRÉDITS POUR 2004-2005 (IMMOBILISATIONS)

(Sanctionnée le 5 novembre 2003)

Considérant qu'il appert, du message du commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en immobilisations du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2005,

en conséquence, le commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 107 899 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2005.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 MARS 2005

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATIONS

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Ressources humaines	73 000 \$
2.	Justice	7 182 000
3.	Travaux publics et Services	7 725 000
4.	Gouvernement communautaire et Transports	19 196 000
5.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	569 000
6.	Éducation	26 588 000
7.	Santé et Services sociaux	28 635 000
8.	Développement durable	1 982 000
9.	Société d'habitation du Nunavut	15 939 000
CRÉDITS D'IMMOBILISATIONS :		<u>107 889 000 \$</u>
TOTAL DES CRÉDITS :		<u>107 889 000 \$</u>